

RAPPORT DE MISSION DE REPERAGE DES MATERIAUX ET PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE AVANT DEMOLITION

Art. R 1334-14 à R 1334-29 et R 1336-2 à R 1336-5 du code de la santé publique
Décret n° 2011-629 du 3 juin 2011- Arrêtés du 12 décembre 2012 – Arrêtes du 28 décembre 2012
norme NF X 46-020 Arrete du 26 juin 2013

Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante à intégrer au dossier
technique amiante (Listes A et B)

SOMMAIRE

Désignation de l'immeuble et du propriétaire :	1
Désignation du demandeur (ou commanditaire) :	1
Désignation de l'opérateur de repérage :	1
Conclusion :	1
Description de l'objet de la mission de repérage:.....	2
Programmes de repérage de l'amiante mentionnés (Listes A et B – Annexe 13-9) :.....	2
Description des parties d'immeubles examinées :	2
Locaux ou parties de locaux non visités (ou non accessibles avec motifs) :	4
Condition de réalisation du repérage :	4
Personne présente lors du repérage :	4
Prélèvements effectués :	4
Tableau récapitulatif de présence de matériaux contenant de l'amiante ou susceptibles dans contenir.....	5
Croquis	7
Attestation d'assurance.....	8
Attestation de compétence.....	9
Consignes générales de sécurité « Amiante ».....	10
Annexe : photo(s).....	11
Accusé de réception.....	12

N° de dossier : 2015-77303VD – Date de création : 05/05/2015 - Date de commande : 05/05/2015 - Date de visite : 05/05/2015

Désignation de l'immeuble et du propriétaire :

Propriété de : MAIRIE DE MAROMME
Adresse du bien : 43/45 PLACE JEAN JAURES 76150 MAROMME
Nature du bien : 2 Maisons
Etage : Rez de jardin
Lot(s) :
Date de construction (ou date de permis de construire) : Avant 1949
Références cadastrales :



Désignation du demandeur (ou commanditaire) :

Nom : MAIRIE DE MAROMME
Adresse : 43/45 PLACE JEAN JAURES 76150 MAROMME

Désignation de l'opérateur de repérage :

Société : VDIAGNOSTICS IMMOBILIER - Nom du technicien : VINCENT
Adresse : 9 RUE HENRI MATISSE – 76120 GRAND QUEVILLY
Désignation de la compagnie d'assurance et n°contrat : GAN HA RC 101.200.432
N° police d'assurance et date de validité : 31/12/2013
Certification de compétence délivrée par : CESI CERTIFICATION
N° certification amiante : N°ODI 00183
Laboratoire d'analyses : EUR SERVICES LABO

Conclusion :

Il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante.

Voir Tableau « récapitulatif de présence de produits et matériaux contenant de l'amiante » et préconisations

Ce rapport ne peut être utilisé ou reproduit que dans son intégralité

Expertises : Amiante – plomb – état parasitaire – loi Carrez – DPE- Gaz- Electricité

EURI au capital de 1000 € - RCS 457 862 858 00011 - code APE 743B
GAN HA RC 101.200.432

Salle de bains 1/1	Plancher bois	Toiles de verre peint	Toiles de verre peint	Toiture en ardoises fibro-ciment
Salle de bains 1/2	Carrelage	Faïence / Plâtre peint	Plâtre peint	
Cave 1/1	Terre	Briques	Briques	
Cave 1/2	Terre	Briques	Briques	
Appentis 1/1	Briques	Aglo / Briques	Ossature bois	Toiture en plaques ondulees fibrociment
Appentis 1 /2	Briques	Aglo / Briques	Ossature bois	Toiture en plaques ondulees fibrociment

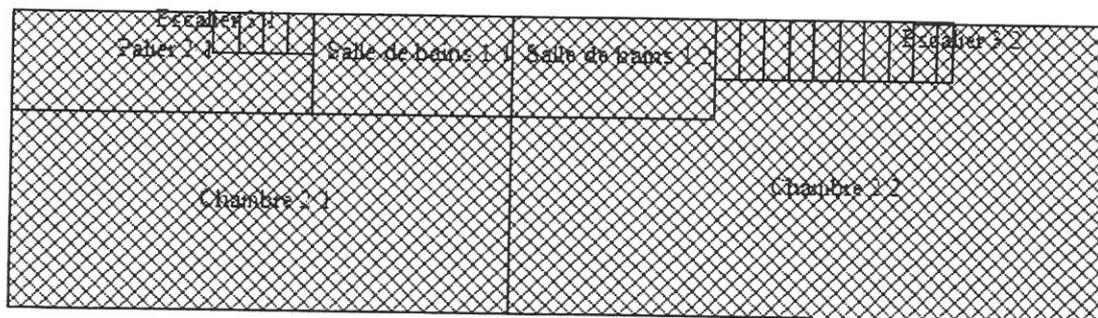
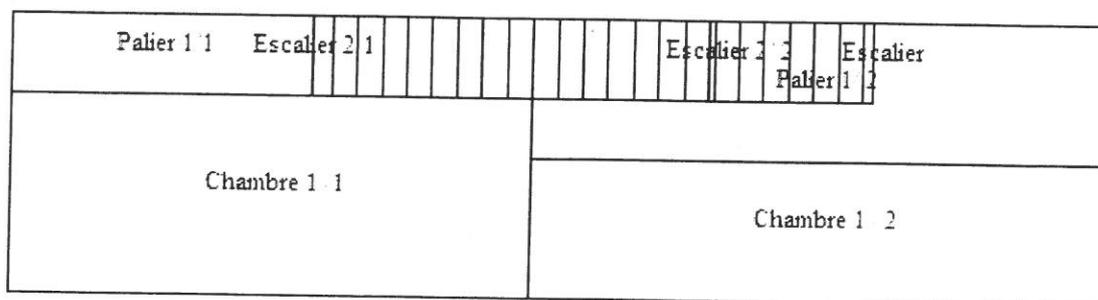
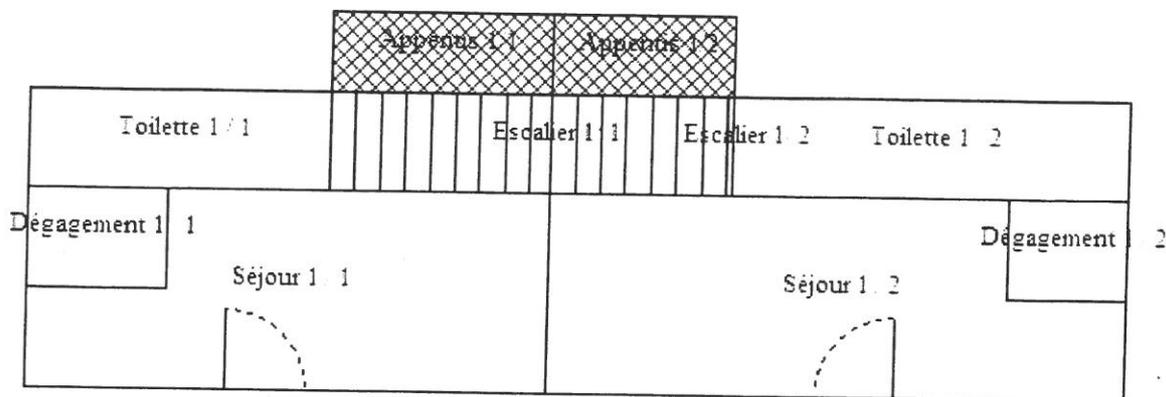
Tableau récapitulatif de présence de matériaux contenant de l'amiante ou susceptibles d'en contenir

Désignation	Composant de la construction	Parties du composant vérifié ou à sonder	Localisation	Photos	Numéro prélèvement.	Analyse	Présence amiante		Etat de conservation des matériaux			
							Oui	Non	Flocages, calorifugeage, faux plafonds		Autres matériaux	
									Grille état conservation	Résultats	Etat visuel	Ind. visuels
Séjour 1/1								Non				
Séjour 1/2								Non				
Toilette 1/1								Non				
Toilette 1/2								Non				
Dégagement 1/1								Non				
Dégagement 1/2								Non				
Escalier 1/1								Non				
Escalier 1/2								Non				
Pallier 1/1								Non				
Pallier 1/2								Non				
Chambre 1/1								Non				
Chambre 1/2								Non				
Escalier 2/1								Non				
Escalier 2/2								Non				
Pallier 2/1		Toitures	Ardoise(s)	N°1	Numéro 001	Après analyse	Oui				Bon état	EP
Pallier 2/2		Toitures	Ardoise(s)	N°1	Numéro 001		Oui				Bon état	EP
Chambre 2/1		Toitures	Ardoise(s)	N°1	Numéro 001		Oui				Bon état	EP
Chambre 2/2		Toitures	Ardoise(s)	N°1	Numéro 001		Oui				Bon état	EP
Salle de bains 1/1		Toitures	Ardoise(s)	N°1	Numéro 001		Oui				Bon état	EP
Salle de bains 1/2		Toitures	Ardoise(s)	N°1	Numéro 001		Oui				Bon état	EP
Cave 1/1								Non				
Cave 1/2								Non				
Appentis 1/1		Toitures	Plaque(s)	N°2	Numéro 002	Après analyse	Oui				Bon état	EP
Appentis 1/2		Toitures	Plaque(s)	N°2	Numéro 002		Oui				Bon état	EP

En fonction du résultat de la grille : 1 = Faire réaliser une évaluation périodique de l'état de conservation 2 = Faire réaliser une surveillance du niveau d'empoussièrément 3 = Faire réaliser des travaux de retrait ou de confinement

Croquis

(Les croquis présentés n'ont aucun caractère contractuel et ne sont pas cotés. Ils ne peuvent en aucun cas être utilisés en tant que plans).



Légende :

 TOITURE EN ARDOISES + JOUES DE LUCARNES
AINSI QUE TOITURE APPENTIS PLAQUES FIBROCIMENT

Expertises : Amiante – plomb – état parasitaire – loi Carrez – DPE- Gaz- Electricité

Forme au capital de 1000 € RCS 497 662 881 00011 0001 7435

ISAN : SA-RL 101 200 432

EVALUATION DE L'ETAT DE CONSERVATION DU MATERIAU OU PRODUIT

Arrêté du 12 décembre 2012 (liste B)

N° de Dossier : 2015-77303VD – Date de l'évaluation : 05/05/2015

N° de rapport amiante : 2015-77303VD

Nom de la pièce : APPENTIS 1 & 2- Matériaux : TOITURE

Protection physique	Etat de dégradation	Etendue de la dégradation	Risque de dégradation lié à l'environnement du matériau	Type de recommandation
<input type="checkbox"/> Protection physique étanche				EP
<input checked="" type="checkbox"/> Protection physique non étanche ou absence de protection physique	<input checked="" type="checkbox"/> Matériau non dégradé		<input checked="" type="checkbox"/> Risque de dégradation faible ou à terme <input type="checkbox"/> Risque de dégradation rapide	EP AC1
	<input type="checkbox"/> Matériau dégradé	<input type="checkbox"/> Ponctuelle	<input type="checkbox"/> Risque faible d'extention de la dégradation <input type="checkbox"/> Risque d'extention à terme de la dégradation <input type="checkbox"/> Risque d'extention rapide de la dégradation	EP AC1 AC2
		<input type="checkbox"/> Généralisée		AC2

RESULTAT = EP

EP = Evaluation périodique :

- a) contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas et le cas échéant que leur protection demeure en bon état de conservation
- b) rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer)

AC1 = Action corrective de premier niveau :

- a) Rechercher les causes de la dégradation et définir les mesures correctives appropriées pour les supprimer ;
- b) Procéder à la mise en œuvre de ces mesures correctives afin d'éviter toute nouvelle dégradation et, dans l'attente, prendre les mesures de protection appropriées afin de limiter le risque de dispersion des fibres d'amiante ;
- c) Veiller à ce que les modifications apportées ne soient pas de nature à aggraver l'état des autres matériaux et produits contenant de l'amiante restant accessibles dans la même zone ;
- d) Contrôler périodiquement que les autres matériaux et produits restant accessibles ainsi que le cas échéant, leur protection demeurent en bon état de conservation.

AC2= Action corrective de second niveau :

- a) Prendre, tant que les mesures mentionnées au c n'ont pas été mises en place, les mesures conservatoires appropriées pour limiter le risque de dégradation et la dispersion des fibres d'amiante. Cela peut consister à adapter ; voire condamner l'usage des locaux concernés afin d'éviter toute exposition et toute dégradation du matériau ou produit contenant de l'amiante ;
- b) Procéder à une analyse de risque complémentaire, afin de définir les mesures de protection ou de retrait les plus adaptées, prenant en compte l'intégralité des matériaux et produits contenant de l'amiante dans la zone concernée ;
- c) Mettre en œuvre les mesures de protection ou de retrait définies par l'analyse de risque ;
- d) Contrôler périodiquement que les autres matériaux et produits restant accessibles, ainsi que leur protection, demeurent en bon état de conservation.

Expertises : Amiante – plomb – état parasite – loi Carrez – DPE- Gaz- Electricité

EURL au capital de 1000 € RCS 497 662 668 00311 code APE 743B

GAN HA RC 101.200.432